

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUIN 2024

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 51
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle Emeraude à LOCOAL MENDON.

Étaient présents : Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, François LE COTILLEC, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Julien BASTIDE à Pierrick KERGOSIEN, Valérie DIARD-MARTIN à Franck VALLEIN, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Claire MASSON, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Ronan LE DELEZIR, François POMMOIS, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC064	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Lionel HERVE, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC065	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC066	Convention d'entente entre les 5 EPCI « Alliance métropolitaine Bretagne sud »	DECIDE : - d'approuver la convention constitutive de l'entente « Alliance métropolitaine Bretagne Sud » entre les cinq intercommunalités précitées ; - de mandater M. le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer avec les quatre intercommunalités la convention constitutive de l'entente « Alliance métropolitaine Bretagne Sud ».	Délibération adoptée à l'unanimité

2024DC067	Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion des exercices 2018 et suivants	DECIDE : - de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion des exercices 2018 et suivants, joint en annexe, ainsi que du débat y afférent ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC068	Mise à jour des tarifs harmonisés de mises à disposition des moyens humains et matériels à l'échelle du territoire communautaire	DECIDE : - d'abroger la délibération n°2017DC/169 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2017 approuvant l'harmonisation des tarifs de la mise à disposition des moyens humains et matériels ; - d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessous ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	Tarif du territoire (euros TTC/heure/unité)
Agent entretien ménager	23
Agent technique	30
Catégorie B	35
Catégorie A	40
Véhicule < 3,5 T PTAC	15
Tractopelle sans chauffeur	35
Tractopelle avec chauffeur	59
Poids lourds	40
Autres engins	14

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC069	Rapport annuel d'activités 2023 du délégataire (RAD) de l'Office de Tourisme Intercommunal	DECIDE : - de prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Société Publique Locale Auray Quiberon Carnac Tourisme, conformément au contrat de délégation de service public en date du 8 décembre 2018 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC070	Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme	DECIDE : - d'approuver la dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration de la SPL et de directeur général ; - d'autoriser ses représentants au conseil d'administration de la SPL à adopter les décisions correspondantes lors de toute réunion du conseil d'administration de la SPL qui se tiendrait postérieurement à la présente délibération ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2024DC071	Office de Tourisme Intercommunal - Avenant n°1 à la DSP 2024-2028	DECIDE : - d'approuver l'avenant n°1 à la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire avec la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme pour la période 2024-2028, fixant : <ul style="list-style-type: none"> • la convention de mandat avec la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, • les nouveaux tarifs détaillés ci-dessus, • les conditions générales de vente jointes en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC072	Définition de la stratégie foncière communautaire en matière d'habitat - Action 3-1 du Programme Local de l'Habitat	DECIDE : - d'approuver la stratégie foncière communautaire en matière d'habitat ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC073	Règlement d'attribution de subventions pour la production des logements locatifs sociaux (Actions 1-1 et 1-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)	DECIDE : - d'adopter le nouveau règlement de subventions pour la production de logement locatif social ci-annexé ; - d'appliquer ce nouveau règlement pour les dossiers déposés à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Nathalie GUEMY étant sortie.</i>
2024DC074	AQTA Foncier - Acquisition des parcelles cadastrées section AH n°321, section ZH n°116 et 224 Commune de Plumergat - ZAC "Coteaux des Hermines"	DECIDE : - d'approuver l'acquisition des terrains situés à Plumergat, faisant partie du périmètre de la ZAC « Coteaux des Hermines », cadastrés section AH n°321 (division de la parcelle AH 93), section ZH n°116 et n°224 pour une contenance totale de 25 369 m ² , aux conditions définies dans le projet de promesse de vente précitée ; - d'approuver le prix de 30,00 €/m ² , soit un montant total de 761 070 € auquel s'ajouteront les frais d'acte ; - de confier la rédaction de la promesse de vente et de l'acte de vente qui s'ensuivra à Maître DUGOR, notaire à Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer la promesse de vente et l'acte authentique, ainsi que tout document se rapportant à cette décision.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC075	Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne	DECIDE : - d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'actions foncières ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à désigner officiellement à l'Etablissement public Foncier	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	<p>(EPF)Foyer-logement du "Bocéno » - AURAY - Avenant 1 (Action 3-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)</p>	<p>de Bretagne l'acquéreur choisi pour la réalisation du projet objet de ladite convention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à acter les modalités, notamment financières, de revente du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à acter le montant de la compensation de la moins-value de recettes éventuellement due par AQTA, en concertation avec la Commune, sur la base du prix de revient et dans la limite de 600 000 € HT correspondant au montant d'action foncière défini dans ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i></p>
<p>2024DC076</p>	<p>Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) "Rue des Presses" à Saint-Philibert - Avenant 1 - (Action 3-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'actions foncières ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à désigner officiellement à l'Etablissement public Foncier de Bretagne l'acquéreur choisi pour la réalisation du projet objet de ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à acter les modalités, notamment financières, de revente du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à acter le montant de la compensation de la moins-value de recettes éventuellement due par AQTA, en concertation avec la Commune, sur la base du prix de revient et dans la limite de 630 000 € HT correspondant au montant d'action foncière défini dans ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i></p>
<p>2024DC077</p>	<p>Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) « rue Saint-Julien » à Quiberon - Avenant 1</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'actions foncières ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à désigner officiellement à l'Etablissement public Foncier de Bretagne l'acquéreur choisi pour la réalisation du projet objet de ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à acter les modalités, notamment financières, de revente du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à acter le montant de la compensation de la moins-value de recettes éventuellement due par AQTA, en concertation avec la Commune, sur la base du prix de revient et dans la limite de 950 000 € 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i></p>

		<p>HT correspondant au montant d'action foncière défini dans ladite convention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	
2024DC078	<p>Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) Secteur "Saint-Michel" à Locmariaquer - Avenant 1 - (Action 3-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'actions foncières ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à désigner officiellement à l'Etablissement public Foncier de Bretagne l'acquéreur choisi pour la réalisation du projet objet de ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à acter les modalités, notamment financières, de revente du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à acter le montant de la compensation de la moins-value de recettes éventuellement due par AQTA, en concertation avec la Commune, sur la base du prix de revient et dans la limite de 480 000 € HT correspondant au montant d'action foncière défini dans ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i></p>
2024DC079	<p>Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) "Tranche 1 de la ZAC Saint-Julien Sud" à Quiberon - Avenant 1</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'actions foncières ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à désigner officiellement à l'Etablissement public Foncier de Bretagne l'acquéreur choisi pour la réalisation du projet objet de ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à acter les modalités, notamment financières, de revente du foncier par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à acter le montant de la compensation de la moins-value de recettes éventuellement due par AQTA, en concertation avec la Commune, sur la base du prix de revient et dans la limite de 600 000 € HT correspondant au montant d'action foncière défini dans ladite convention ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i></p>
2024DC080	<p>Acquisition des locaux occupés par la Maison du Logement situés 17 rue du Danemark à AURAY</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'acquisition des locaux occupés par la Maison du Logement, situés 17 rue du Danemark à Auray, propriété de la SAS « B6H » et de la SCI « Qube », constituant les lots n°1 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<p>et n°2 de l'immeuble en copropriété « Espace Océan » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le prix global de 750 000 € hors taxes, majoré de la TVA d'un montant de 34 544 €, soit un prix total de 784 544 € TTC, auquel s'ajouteront les frais d'acte ; - de confier la rédaction de l'acte de vente authentique à Maître MASSON, notaire à Auray ; - d'autoriser le Président à signer l'acte de vente authentique ainsi que tout document se rapportant à cette décision. 	<p>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</p>
2024DC081	<p>Convention cadre entre Auray Quiberon Terre Atlantique et les Organismes HLM</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter la convention-cadre entre Auray Quiberon Terre Atlantique et les organismes HLM intervenant sur son territoire, telle qu'annexée à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer ladite convention-cadre ; - de donner tous pouvoirs au Président et d'autoriser la signature de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2024DC082	<p>Renouvellement de la ligne ferroviaire entre Auray et Quiberon - Convention de financement des études Avant-Projet / Projet (APO) et de la mission d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) (Plan Mobilités : Action 1 Transports collectifs)</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention relative au financement des études d'avant-projet et projet (APO) et de la mission d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) de renouvellement de la ligne de Auray à Quiberon et de ses annexes, telles qu'annexées à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer ladite convention passée avec l'Etat, la Région Bretagne et SNCF Réseau, ainsi que tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2024DC083	<p>Mise à jour du schéma cyclable communautaire (Plan Mobilités : Actions 1/2/3 Modes Actifs)</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le schéma cyclable communautaire modifié tel qu'il figure en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p>M. Yves NORMAND étant sorti.</p>
2024DC084	<p>Modification du règlement du fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables (Plan Mobilités : Action 3 Modes Actifs)</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification du règlement du fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables tel qu'il figure en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p>M. Yves NORMAND étant sorti.</p>
2024DC085	<p>Dispositif de vélos en libre-service (VLS) : fixation de la grille tarifaire (Plan Mobilités : Action 9 Modes Actifs)</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du lancement du service de vélos en libre-service ; - d'approuver la grille tarifaire du service de vélos libre-service à partir du 8 juillet 2024 exposée ci-dessous ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

Sans abonnement	1€ TTC par tranche de 30 minutes
Abonnement	4€ TTC par mois, donnant 30 minutes gratuites par jour (et au-delà : 1€ par tranche de 30 minutes)
Caution temporaire pour chaque utilisation de vélo valable pour une durée de 7 jours maximum- Pré-autorisation	25 € TTC

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC086	Choix du mode de gestion pour l'exploitation du réseau de transport collectif communautaire (Plan Mobilités : Actions 3/4/5 Transports Collectifs)	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de retenir la concession de service public au sens des articles L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 3211-1 du Code de la commande publique comme mode de gestion du futur service de transport collectif de la collectivité ; - de lancer, concernant la gestion du service précité, une procédure de concession de service public conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales ainsi que des dispositions de la 3e partie du Code de la commande publique dans le cadre d'une procédure ouverte ; - de fixer la durée de la concession de service public à 6 ans ; - d'approuver les orientations principales et les caractéristiques de la concession telles que décrites dans le rapport de présentation annexé ; - d'autoriser M. Le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux dispositions de la 3e partie du Code de la commande publique et à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC087	Service de transports collectifs communautaire : fixation de la grille tarifaire (Plan Mobilités : Actions 3/4/5 Transports Collectifs / Action 6 Autres Actions)	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter la grille tarifaire des futurs services de transports collectifs communautaires telle qu'elle figure ci-dessous pour une mise en œuvre au 1er septembre 2025 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Titres	Validité	Conditions d'achats	Tarifs TTC
RESEAUX DE TRANSPORTS AQTA (ligne urbaine, TAD et lignes estivales)			
Billet Unitaire	1 heure (avec ou sans correspondance)	sans condition	1 €
Carnet de 10 titres		sans condition	8 €
Titre journée	Valable une journée complète sur l'ensemble du réseau	sans condition	2,5 €
Abonnement mensuel	Circulation illimitée (du 1er au dernier jour du mois)	sans condition	20 €
Abonnement annuel	Circulation illimitée du 1er jour du 1er mois d'abonnement à la veille de la date anniversaire	sans condition	200 €
Tarifification sociale	Circulation illimitée du 1er au dernier jour du mois ou du 1er jour du 1er mois d'abonnement à la veille de la date anniversaire	<u>Bénéficiaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> · Étudiants · Allocataires adultes handicapés (AAH) · Demandeurs d'emploi · Bénéficiaires du RSA · Familles nombreuses (enfants mineurs de ces bénéficiaires) · Bénéficiaires d'une pension d'invalidité · Demandeurs d'asile · Travailleurs saisonniers · Moins de 27 ans et plus de 65 ans <i>Sur présentation des justificatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> - pour tout bénéficiaire : justificatif de domicile de moins de trois mois - abonnement mensuel : valables 3 mois pour chaque catégorie sauf 1 an pour les étudiants, familles nombreuses, les critères d'âge et les bénéficiaires AAH, - abonnement annuel : valables 1 an quelle que soit la catégorie 	10€/ mois pour l'abonnement mensuel 100€ / an pour l'abonnement annuel
Gratuité	illimitée	Enfants jusqu'à 4 ans révolus Le samedi uniquement pour le réseau urbain En correspondance des lignes de car Breizhgo vers le réseau urbain communautaire (en correspondance dans l'heure suivant la 1ère validation)	Gratuit

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC088	Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour de l'autopartage (Plan Mobilités : Action 5 Alternative à la voiture individuelle)	DECIDE : - de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public communautaire pour de l'autopartage à 240 € par an et par place de stationnement ; - d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC089	Acquisition d'un terrain situé dans le parc d'activités de Keriouellan à Brec'h	DECIDE : - d'approuver l'acquisition du terrain cadastré section ZW n°508, d'une contenance de 9161 m ² , situé à Brec'h, dans le parc d'activités de Keriouellan ; - d'approuver le prix de 490 000 € HT, majoré de la TVA au taux de 20%, d'un montant de 98 000 €, soit un total de 588 000 € TTC, auquel s'ajouteront les frais d'acte ; - de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître MASSON, notaire à Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer l'acte de vente authentique ainsi que tout document se rapportant à cette décision.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC090	Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'extension du parc d'activités de Kermarquer sur la Commune de La Trinité-sur-Mer	DECIDE : - de solliciter auprès de M. le Préfet du Morbihan, la prorogation pour cinq années supplémentaires de la déclaration d'utilité publique en date du 26 juin 2020 du projet d'extension du parc d'activités de Kermarquer sur la Commune de la Trinité-sur-Mer ; - d'autoriser M. le Président ou toute personne habilitée, de solliciter et/ou signer toutes pièces courriers ou documents nécessaires au prononcé de cette prorogation.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC091	Requalification du Parc d'Activités à vocation commerciale de Kerbois (Auray) : Approbation du projet et des modalités de financement	DECIDE : - d'approuver le lancement de l'opération de requalification du parc d'activités de KERBOIS, à vocation commerciale, situé sur la Commune d'Auray en périphérie de son centre-ville ; - d'approuver les modalités de financement de l'opération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL étant sortie.</i>
2024DC092	Bilan de la concertation préalable du public pour le projet d'unité de valorisation énergétique sur le site existant de Plouharnel	DECIDE : - d'arrêter le bilan de la concertation préalable volontaire relatif au projet de transformation de l'UIOM de Plouharnel en UVE conformément à l'article L. 121-16 du Code de l'Environnement ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC093	Désignation du comité de suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans	DECIDE : - d'approuver la composition du comité de suivi comme suit :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	la stratégie de gestion de la bande côtière dans le cadre de la convention avec la Banque des Territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président en charge de la GEMAPI, - Membres Elus du groupe de travail GEMAPI AQTA, - Représentant(s) technique(s) de la Caisse des Dépôts, - Service GEMAPI ; - d'approuver la désignation du Vice-Président en charge de la GEMAPI et la politique des bassins versants comme Président de ce comité ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Mme Sophie LEMOULINIER, M. Fabrice ROBELET et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2024DC094	Actualisation des tarifs du centre aquatique Alré'O	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les évolutions de la grille tarifaire ci-annexée du centre aquatique à compter du 8 juillet 2024 ; - d'approuver les conditions générales de vente ci-annexées ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER, M. Fabrice ROBELET et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2024DC095	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Etel	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 800 117 € à la Commune d'Etel pour le projet d'aménagement et de valorisation de la Glacière ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité (1 Abstention : Dominique OLLIVIER-FRANKEL)</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>
2024DC096	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Erdeven	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le versement d'un fonds de concours territorial d'un montant de 50 000 € à la Commune d'Erdeven pour le projet d'extension des services techniques municipaux ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>

Étaient présents : Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, François LE COTILLEC, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Julien BASTIDE à Pierrick KERGOSIEN, Hélène CODA POIREY à Stéphanie DOYEN, Valérie DIARD-MARTIN à Franck VALLEIN, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE POUFF à Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoît LE ROL à Claire MASSON, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Ronan LE DELEZIR, François POMMOIS, Katia SCULO.

Membres en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC097	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Carnac	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 1 000 000 € à la Commune de Carnac pour le projet de musée de Préhistoire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>
2024DC098	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Locoal-Mendon	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 183 565,67€ à la Commune de Locoal-Mendon pour le projet de construction d'un bâtiment modulaire périscolaire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2024DC099	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Locmariaquer	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 129 193,01 € à la Commune de Locmariaquer pour le projet de construction d'une maison de santé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Pascal LE JEAN, Mme Sophie LEMOULINIER et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2024DC100	Convention de financement avec la Compagnie des Ports du Morbihan dans le cadre des travaux de rénovation du port départemental de l'Argol à Hoëdic	DECIDE : - d'approuver la convention pour financer une partie des travaux de rénovation du port de l'Argol à Hoëdic à hauteur de 1 000 000 € ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention de financement annexée ainsi que tout autre document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Pascal LE JEAN, Mme Sophie LEMOULINIER et M. Yves NORMAND étant sortis.</i>
2024DC101	Société Publique Locale "EQUIPEMENTS DU MORBIHAN" Augmentation de capital - Cessions d'actions - Composition du Conseil d'administration	DECIDE : - d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL Equipements du Morbihan pour un montant maximum de 45 000 € pour le porter de 225 000 € à 270 000 € au maximum, par émission de 450 actions nouvelles au plus émises à leur valeur nominale de 100 € par action et la modification corrélative de l'article 7 des statuts ; - d'approuver sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital et des cessions d'actions, la nouvelle composition du Conseil d'Administration qui lui a été présentée et la modification corrélative de l'article 13 des statuts ; - de donner tous pouvoirs au représentant de la Communauté de communes à l'Assemblée Générale de la SPL Equipements du Morbihan pour porter un vote favorable au projet d'augmentation de capital, à l'adoption du projet de statuts modifiés de la SPL et à la	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>

		future composition du Conseil d'Administration et aux résolutions qui en résultent, à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2024DC102	Désignation d'un membre au sein de commissions communautaires	DECIDE : - d'intégrer M. Jean-Pierre KERBART aux commissions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement, • Attractivité et cohésion territoriale ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>
2024DC103	Recrutements d'agents contractuels temporaires	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à recruter, en tant que de besoin au regard des nécessités de service, des agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pourvoir à des vacances temporaires d'emploi, pourvoir à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités, dans les conditions de durée et d'emploi prévues par le Code général de la fonction publique ; - d'autoriser M. le Président à faire appel au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour la mise à disposition de personnel temporaire dans le cadre de la convention prévue à cet effet ; - d'inscrire au budget les crédits afférents ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>
2024DC104	Mise à jour du tableau des emplois	DECIDE : - à compter du 8 juillet 2024, d'adopter ces propositions apparaissant dans l'extrait du tableau des emplois ci-joint ; - de mettre à jour le tableau global des emplois en conséquence ; - d'inscrire au budget les crédits afférents ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>
2024DC105	Modification des besoins en personnel saisonnier	DECIDE : - d'adopter les créations d'emplois non permanents sus mentionnées ainsi que leurs modalités de recrutement afférentes afin de faire face à des accroissements saisonniers d'activités ; - d'autoriser M. le Président à recruter des agents contractuels saisonniers ; - d'inscrire au budget les crédits correspondants ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>